

Rapport 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

I / Présentation générale du service	3
II / Les événements marquants en 2008	5
III / Collecte des déchets	7
III.1 / Collecte des déchets provenant des ménages	7
III.1.1 / Collecte des ordures ménagères résiduelles	7
III.1.2 / Collecte en déchèterie	9
III.1.3 / Collecte en Points d'apport volontaire	11
III.2 / Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	13
IV / Données sur les tonnages	13
IV.1 / Tonnages en déchèterie	13
IV.2 / Tonnages des ordures ménagères résiduelles	14
IV.3 / Tonnages en Points d'apport volontaire	15
IV.3 / Bilan sur les tonnages et tendances	15
V / Données budgétaires	16
VI / GLOSSAIRE	21

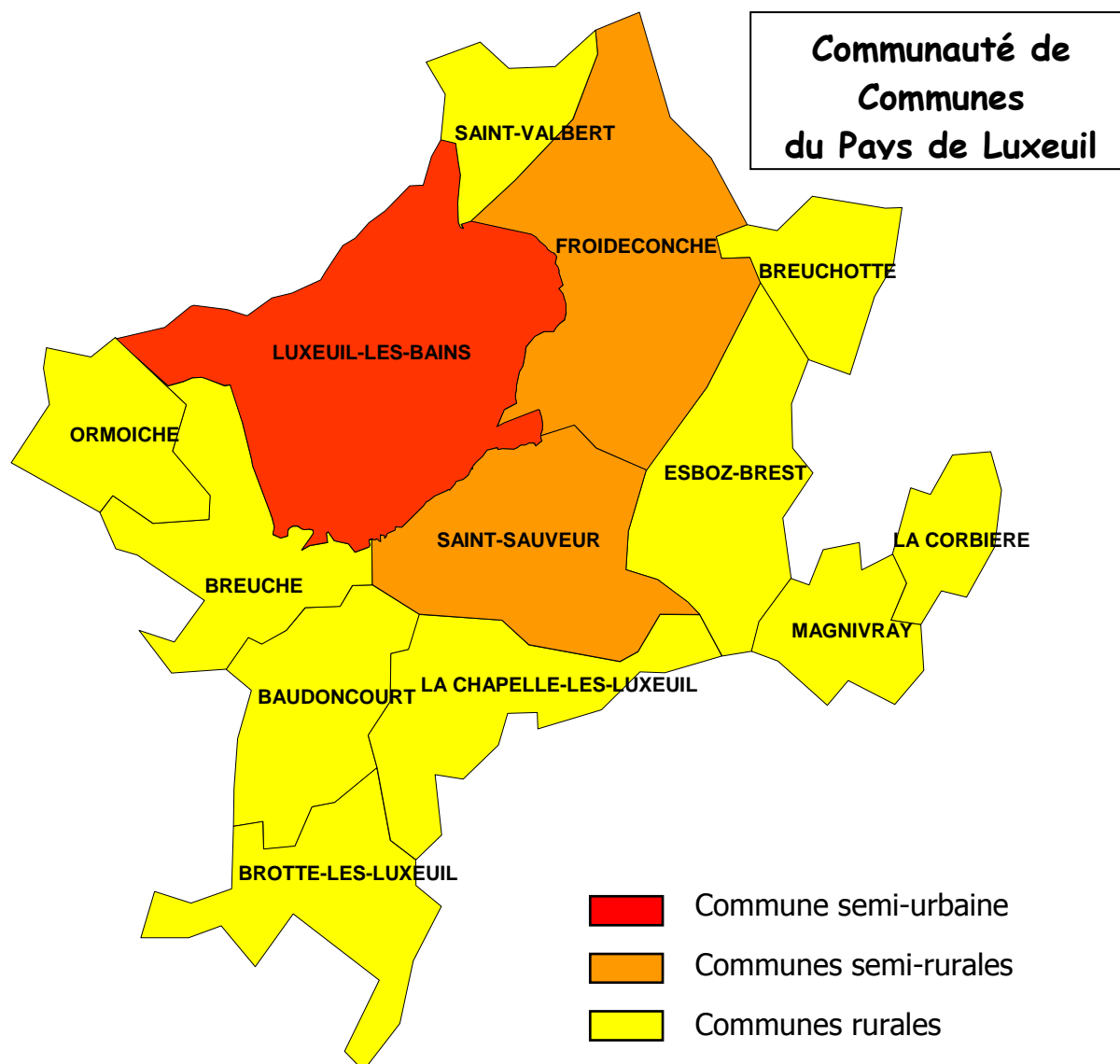
.....Saut de page.....

I / Présentation générale du service

× Territoire concerné et compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil est en charge de la collecte et du traitement des déchets des ménages (O.M.) et des **déchets assimilés**⁹. Le traitement des déchets ainsi que la collecte des

points d'apport volontaire sont confiés au **SYTEVOM**¹⁹ (SYndicat de Traitement d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères).
 La déchèterie de Saint Sauveur est quant à elle en gestion conjointe entre le SYTEVOM et la collectivité. En 2008, la Communauté de Communes a assuré la collecte de 13 communes pour une population globale de 16723 habitants (**population INSEE 99 double compte**¹⁵).



Le service déchets de la Communauté de Communes gère :

- La collecte des déchets au porte à porte ;
- Le personnel de la déchèterie de Saint Sauveur ;
- Le personnel du quai de transfert de Saint Sauveur ;
- Le développement des actions de prévention et de réduction des déchets sur le territoire.

× *Les moyens*

Pour exercer sa compétence la collectivité dispose des moyens suivants :

Moyens techniques

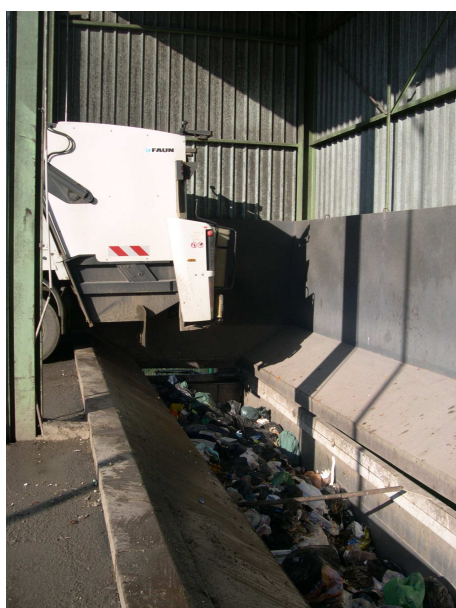
- 2 camions à benne tasseuse à ordures ménagères ;
- 1 déchèterie propriété du SYTEVOM ;
- 1 quai de transfert propriété du SYTEVOM.

Moyens humains

- 6 agents de collecte dont 4 disposent du permis PL ;
- 1 gardien de déchèterie à temps plein et un gardien à mi-temps ;
- 1 agent du quai de transfert ;
- 1 ambassadeur de tri ;
- 1 technicien à mi-temps.

En plus de leurs missions de collecte, les agents sont amenés ponctuellement, en fonction des besoins du service, à effectuer d'autres missions comme des remplacements en déchèterie ou des livraisons de conteneurs.

Les tournées de ramassage débutent généralement à 4 heures du matin.



Quai de transfert



Véhicule de collecte

× Activités et modalités d'exploitations

Activité	Modalité d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet du contrat
Collecte des O.M. de la C.C.P.L.	Régie	-	Assure le ramassage des O.M. et le transport au quai de transfert de Saint-Sauveur
Quai de transfert Saint-Sauveur	-	SYTEVOM	Réception et transport des O.M. au centre de valorisation énergétique

Déchetterie de Saint-Sauveur	-	SYTEVOM	Exploitation de la déchetterie. La CCPL gère le personnel
Collecte du verre, des flacons plastiques et des papiers et assimilés	-	SYTEVOM	Gestion et collecte des points d'apport volontaire